

Termes et Conditions Loterie Alan Dolce Vita pour les nouveaux membres retraités



Article 1 : Organisation et dates

Cette loterie est organisée par Alan SA, société d'assurance immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 818 353 070, dont le siège social est situé au 117 quai de Valmy, 75010 Paris, du 20 mars au 28 avril 2025 inclus.

Article 2 : Participants et conditions d'éligibilité

La participation à cette loterie est ouverte à toute personne physique majeure ayant souscrit pour la première fois à un contrat d'assurance santé Alan en tant que retraité (offre Dolce Vita) entre le 20 mars et le 28 avril 2025 inclus, et résidant fiscalement en France métropolitaine. La souscription à l'offre Dolce Vita est soumise à ses propres conditions, indépendamment de la présente loterie.

Sont exclus du jeu les membres du personnel d'Alan et toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion de la loterie.

Alan se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions requises pour participer. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue de la loterie.

Article 3 : Modalités de participation

L'inscription à l'offre Dolce Vita d'Alan entre le 20 mars et le 28 avril 2025 inclus donne automatiquement droit à participer à la loterie. Toutefois, la participation effective au tirage au sort nécessite une confirmation explicite du membre retraité via l'email de participation qui lui sera envoyé suite à son inscription.

Cette confirmation constitue un consentement libre et éclairé à participer à la loterie et au traitement des données personnelles nécessaires à cette fin.

La participation à cette loterie n'implique aucun coût supplémentaire au-delà de la souscription à l'offre Dolce Vita.

Article 4 : Prix

Les lots mis en jeu sont :

- 6 cartes cadeaux pour un repas dans un restaurant Big Mamma (valeur unitaire : 50€)*
- 1 séjour Wonderbox prépayé de 3 jours à Rome (valeur : 299,90€)**

Les lots ne pourront être ni cédés à un tiers, ni échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre lot.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort via le générateur de nombres aléatoires de Google (<https://www.google.com/search?q=random+number+generator>.) dans les 15 jours suivant la fin du jeu. Le tirage sera effectué par un représentant d'Alan en présence d'au moins un témoin. Un procès-verbal du tirage sera conservé pendant une durée d'un an.

Chaque participant éligible se verra attribuer un numéro unique. Les numéros gagnants seront sélectionnés aléatoirement parmi l'ensemble des numéros attribués aux participants ayant confirmé leur participation.

*Carte cadeau Big Mamma 50€ conditions

Offre valable pour une durée de 12 mois dans tous les restaurants Big Mamma en France et à Monaco (Pink Mamma, Pizzeria Popolare, Libertino, Mamma Primi, Ober Mamma, East Mamma, BigLove, La Bellezza, Splendido, Carmelo, Palatino ou Giacomo).

Chaque bon comporte un QR code unique à communiquer lors de l'utilisation en restaurant. Il est valable pour une seule ou plusieurs utilisations, dans la limite du montant disponible sur la carte cadeau. Toutes les réservations doivent être effectuées à l'avance. Attention, un bon ne garantit pas une réservation.

Article 6 : Information des gagnants et remise des lots

Les gagnants seront informés par email et/ou téléphone dans un délai de 7 jours suivant le tirage au sort. Sans réponse de leur part dans un délai de 15 jours à compter de cette notification, le lot sera considéré comme perdu et pourra être réattribué à un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Les modalités précises de remise des lots seront communiquées individuellement aux gagnants. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale ou électronique, selon la nature du lot.

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni échangés, ni remboursés en espèces.

Article 7 : Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de cette loterie sont traitées par Alan SA, responsable de traitement, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la [politique de confidentialité d'Alan](#).

Les finalités du traitement sont : la gestion de la participation à la loterie, la désignation des gagnants, l'attribution et acheminement des lots, basées sur le consentement du participant. Les données seront conservées pendant la durée de la loterie et jusqu'à 1 an après la remise des lots.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition au traitement de leurs données en contactant privacy@alan.eu.

Article 8 : Responsabilité

Alan se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler la loterie sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Alan décline toute responsabilité en cas :

- D'incident lié à l'utilisation des lots (notamment lors du séjour à Rome)
- De problèmes de réservation, d'indisponibilité des restaurants Big Mamma ou de défaillance des services fournis par Wonderbox ou Big Mamma
- D'impossibilité de contacter les gagnants en raison d'informations erronées fournies par ces derniers

Pour le séjour à Rome, Alan fournit uniquement le coffret Wonderbox et n'intervient pas dans l'organisation du voyage. Les gagnants sont responsables de leurs propres arrangements de transport et de toutes les formalités administratives nécessaires (passeport, visa, assurance voyage, etc.).

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement sera soumis à la compétence des tribunaux français.

**Séjour de 3 jours à Rome

Lien: https://www.wonderbox.fr/b/3-jours-prestige-a-rome?srsltid=AfmBOooU2AGqZkV1BF0E6yQNYOfodH_ufcygvbnONfWzH5Y7t-CZF6a-
Sont inclus dans la box:

- 2 nuits avec petit déjeuner pour 2 personnes
- Hôtel 4* ou 5*
- Réservation immédiate en ligne
- [Liste des hôtels proposés disponible ici](#)

Le transport n'est pas compris dans l'offre.